

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ
CERI - Centre de recherches internationales

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :

Sciences Po - IEP Paris

Centre national de la recherche scientifique -
CNRS

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D



Au nom du comité d'experts :

Mme Delphine Placidi-Frot, présidente du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente :

Mme Delphine Placidi-Frot, Université Paris-Saclay, Sceaux

Experts :

Mme Sara Angeli Aguiton, Centre national de la recherche scientifique - CNRS, Aubervilliers

M. Dominique Avon, Ecole Pratique des Hautes Etudes - EPHE, Paris

M. Lorenzo Barrault-Stella, Centre national de la recherche scientifique - CNRS, Paris (représentant du CNU)

Mme Delphine Deschaux-Dutard, Université Grenoble Alpes - UGA

Mme Laëtitia Do Benoît, Conservatoire national des arts et métiers - CNAM, Paris

M. Jean Joana, Université de Montpellier

M. Guillaume Yvan, Centre national de la recherche scientifique - CNRS, (Personnel d'Appui à la Recherche)

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. Nicolas Sauger

REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

M. Sergei Guriev, IEP Paris

M. Emmanuel Henry, CNRS

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre d'études et de recherches internationales
- Acronyme : CERI
- Label et numéro : UMR7050
- Composition de l'équipe de direction : M. Alain Dieckhoff, directeur de l'unité et Mme Ewa Kulesza, directrice exécutive

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales
SHS3 Le Monde social et sa diversité

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Le CERI est une unité mono-équipe, de recherche fondamentale. Les travaux de ses membres abordent l'espace mondial à travers une double approche : celle des relations internationales et transnationales et celle de l'analyse comparée des aires politiques. Contrairement à de nombreux autres laboratoires, le CERI ne s'est pas spécialisé géographiquement ni thématiquement.

Les approches empiriques y sont majoritaires et s'illustrent par la pratique d'enquêtes au long cours, adossées à la maîtrise de savoirs linguistiques pluriels, dans un pays comme au sein d'une organisation internationale, sans pour autant renoncer à des réflexions théoriques. L'accès aux terrains de recherche et plus largement la liberté d'exercer le métier de chercheur constituent d'ailleurs un sujet important de réflexion et de préoccupation de l'unité.

Les travaux des membres du CERI se déploient autour des cinq axes suivants :

- a) Acteurs et échelles de régulation dans l'espace mondial : approches en termes de sociologie critique, économie politique, philosophie des relations internationales (RI), approches parfois arrimées à un ancrage régional. La thématique environnement et le champ des RI sont en forte émergence.
- b) Participations politiques et mobilisations : avec des thématiques comme les mobilisations et les pratiques de vote/militantisme/engagement politique abordées sous un angle socio-historique et comparatif incluant notamment des terrains extra-européens.
- c) L'État et ses recompositions : thématique historique du CERI, la sociologie historique de l'État et de l'action publique y est pratiquée sur des terrains extra-occidentaux à travers les diverses trajectoires du capitalisme, les rapports entre États et acteurs non, quasi ou para-étatiques.
- d) Catastrophes, crises et violences : deux sous-axes, avec, en premier, l'enjeu des crises extrêmes (guerres, génocides, catastrophes technologiques ou « naturelles ») et des violences de masse qui se recentre aujourd'hui sur les notions de danger et de réparations. En second, les enjeux de sécurité, d'insécurité et de coercition à travers les transformations de la « sécurité » en tant que pratiques, imaginaire, discours et marché, à la confluence des security and surveillance studies, de la sociologie politique et des études urbaines.
- e) Identités et politique : formation et expression d'identités collectives diverses (nationales, culturelles, ethniques, religieuses, diasporiques, « raciales ») entrant en jeu dans la sphère politique, dans une perspective constructiviste et à travers trois aspects en particulier : les processus d'assignations et d'institutionnalisations identitaires (instrumentalisation des procédures d'identification et d'ethnicisation de certaines sociétés du Sud et d'Europe centrale et orientale, construction identitaire « par le bas »), les déterminants, modalités et limites de la politisation du religieux, et l'historicité, les formes et les apories du « multiculturalisme » et des politiques antidiscriminatoires.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Créé en 1952, le CERI est alors le premier « Centre de recherche en relations internationales » [son intitulé initial] en France, et le premier laboratoire de Sciences Po. Il devient un centre associé au CNRS à partir de 1967. Un premier changement de nom, qui intervient en 1976, reflète la prise en compte croissante des systèmes politiques et des phénomènes sociaux internes des pays étudiés : le CERI est alors intitulé « Centre d'études et de recherches internationales ». Depuis 2002, le CERI est une UMR placée sous la double tutelle de Sciences Po et du CNRS. Son intitulé évolue de nouveau en 2015 afin de refléter l'élargissement du champ des recherches au-delà de la seule science politique (qui reste toutefois largement prédominante), avec l'intégration croissante d'autres sciences sociales au sein du « Centre d'études internationales » [son intitulé actuel] : l'histoire, la sociologie, l'anthropologie, l'économie, et plus récemment la géographie.

Installée de longue date au 56 rue Jacob, l'unité a déménagé en 2022 au 28 rue des Saints-Pères, dans le cadre d'une restructuration plus globale des différents lieux d'hébergement de Sciences Po. Le CERI réunit désormais en un même lieu l'ensemble de ses membres, y compris les professeurs des universités, jusqu'à alors accueillis dans

les locaux de l'École de la Recherche.

De l'avis général, les nouveaux locaux sont confortablement aménagés en dépit d'un bâtiment pas toujours adéquat, et de surcroît difficilement améliorable (salles en étage inaccessibles aux personnes en situation de handicap car impossibilité d'installer un ascenseur dans un bâtiment classé et non adapté ; absence d'une salle de conférence impliquant de réserver des salles dans d'autres bâtiments de l'IEP, ce qui est très chronophage pour les agents administratifs concernés). Les doctorants du CERI bénéficient de 40 postes d'accueil au sein de l'open space (partagés avec les doctorants en économie, qui y occupent 12 postes), soit des conditions de travail très satisfaisantes au vu du nombre total de doctorants (dont il faut décompter une dizaine de doctorants en séjour de recherche à l'étranger). En revanche, les nouveaux locaux les ont privés d'un réel espace de convivialité (la cuisine partagée avec les doctorants du Département d'économie est trop exigüe pour accueillir en nombre les doctorants lors des pauses repas). En outre, les doctorants et les membres permanents du CERI ne sont désormais plus hébergés dans la même aile du bâtiment, limitant les moments de rencontres et d'échanges (y compris avec les collègues des centres de recherche hébergés dans d'autres bâtiments du campus).

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le CERI est le plus ancien des trois laboratoires de science politique à Sciences Po, aux côtés du Centre d'études européennes et de politique comparée (CEE) et du Centre de recherches politiques (Cevipof).

La quasi-totalité des chercheurs et enseignants-chercheurs relève du Département de science politique. Ils participent au Département qui a pour fonction principale de coordonner les actions pédagogiques relevant de la discipline au sein de Sciences Po. Il définit pour cela les orientations en termes de recrutement des enseignants-chercheurs et participe à la gestion des carrières. Au cours de la période 2017-2022, des membres du CERI se sont également impliqués dans la direction ou codirection de trois programmes doctoraux en science politique, pilotés par l'École de la recherche : en politique comparée, en théorie politique et en relations internationales.

L'évolution récente du CEE, qui intègre désormais la politique comparée (avec toutefois une méthodologie plus quantitative, à l'instar du Cevipof — où se déploient quelques travaux sur la politique extérieure de la France et principalement tournés vers les comparaisons intra-européennes), a facilité quelques initiatives conjointes avec le CERI telles que les séminaires : Les sciences sociales en question [grandes controverses épistémologiques et méthodologiques], Cities are back in town (organisé conjointement avec l'École urbaine de Sciences Po) et le projet H2020 BRIDGE, piloté par le CEE. Quelques projets sont également à souligner avec le Département d'économie (projet Sociology of Indian Elites) et le Medialab (projet Socializing Hatred against Muslims).

Des initiatives pluridisciplinaires ont en outre été amorcées ces dernières années, telles que la participation de plusieurs chercheuses du CERI au Programme de Recherche et d'Enseignement des savoirs sur le genre (PRESAGE), aux « souffleries interdisciplinaires » (soutenues par la Direction scientifique de Sciences Po) que sont l'Atelier de recherche sur l'environnement (AIRE), le groupe « Migration et diversité », ou la mise en place du Cercle des Humanités Politiques (CHP), organisé conjointement par les Départements de science politique, d'histoire et de droit.

Le CERI n'ayant pas été associé au montage de l'alliance européenne CIVICA à laquelle Sciences Po participe, seuls deux chercheurs s'y sont pour l'instant impliqués, en dépit de son potentiel scientifique.

En termes de coopérations ou de participations à des réseaux scientifiques régionaux ou nationaux, les chercheurs du CERI s'impliquent dans les trois principaux GIS aréaux (Asie, Études africaines et Moyen-Orient & Mondes Musulmans) ainsi que dans les GDR sur l'action multilatérale (GRAM), "Connaissance de l'Europe médiane" et "Empire russe, URSS et monde post-soviétique". Aucune implication significative de membres du CERI n'a en revanche été signalée dans l'une ou l'autre des trois MSH franciliennes existantes (MSH Mondes, MSH Paris-Nord, MSH Paris-Saclay).

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2022

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	15
Maîtres de conférences et assimilés	4
Directeurs de recherche et assimilés	22
Chargés de recherche et assimilés	12
Personnels d'appui à la recherche	20

Sous-total personnels permanents en activité	73
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	13
Personnels d'appui non permanents	7
Post-doctorants	2
Doctorants	75
Sous-total personnels non permanents en activité	97
Total personnels	170

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2022. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
IEP PARIS	19	15	18
CNRS	0	19	2
Total personnels	19	34	20

AVIS GLOBAL

Au cours de la période ici évaluée, les membres et les instances du CERI ont poursuivi de façon déterminée — et en dépit des difficultés rencontrées durant la pandémie de Covid-19 — le déploiement de recherches de premier plan, à la confluence d'enjeux internationalistes, transnationalistes et comparatistes. Les recherches menées au CERI se caractérisent par des réflexions transversales sur les dynamiques politiques locales et globales, une grande variété de terrains d'études, des approches empiriques étayées par des enquêtes sur le long terme et qui ne négligent pas pour autant les réflexions théoriques. L'essor et le redéploiement des axes et des programmes de recherche s'effectuent en adéquation et en dialogue avec les politiques scientifiques complémentaires des deux tutelles, le CNRS soutenant les politiques aréales tandis que Sciences Po encourage l'essor des relations internationales. Des interrogations subsistent toutefois quant à la capacité de l'unité à maintenir une couverture scientifique exhaustive de l'ensemble des aires non occidentales jusqu'à présent explorées (Afrique, Amérique latine, Amérique du Nord, Asie), ainsi qu'à s'investir durablement et efficacement, à moyens constants, dans les divers projets de création d'Instituts et/ou programmes régionaux et/ou thématiques envisagés par Sciences Po.

La qualité et la diversité des activités et productions scientifiques de l'unité bénéficient de conditions de recherche et de moyens humains et financiers d'appui à la recherche particulièrement favorables pour ses membres permanents et temporaires. Ce contexte a notamment permis d'accroître le nombre et le volume de projets financés, contribuant ainsi à consolider les ressources propres du laboratoire, non sans entraîner toutefois un certain nombre d'effets pervers inhérents à ces recherches sur projets. Si les doctorants ont en effet bénéficié d'une meilleure intégration à la vie du laboratoire, le triplement du nombre de postdoctorants n'a pour l'instant pas donné lieu à une meilleure reconnaissance de leur place ni de leur statut au sein de l'unité. Plus généralement, des réformes en matière de gouvernance afin d'instaurer une plus grande concertation et une plus grande collégialité dans les instances décisionnelles de l'UMR s'imposent, au vu des évolutions souhaitées en interne ainsi que par ses tutelles.

Le CERI a enfin poursuivi une politique active d'insertion dans des réseaux de recherche nationaux (GIS, GDR, groupe de recherche de l'AFSP) qu'il importe de pérenniser, compte tenu de l'importance que revêt l'unité à l'échelle nationale sur les différentes thématiques dans lesquelles ses membres s'investissent. Son rayonnement international gagnerait quant à lui à s'institutionnaliser davantage à travers des partenariats entre équipes de recherche — au-delà des liens interindividuels — en dehors des quelques partenaires occidentaux financés par Sciences Po.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Le précédent rapport proposait cinq pistes d'amélioration concernant l'organisation et le fonctionnement de l'unité qui ont globalement été prises en compte, même si certaines restent d'actualité pour les prochaines années.

Concernant le renforcement de la transversalité, quatre séminaires ouverts à l'ensemble des membres de l'unité ont été mis en place depuis 2018. Le premier donne la parole aux chercheurs et doctorants (« Retour de terrain ») ; le second est consacré à des lectures communes d'ouvrages marquants (« Actualités des sciences sociales ») ; le troisième, destiné aux doctorants de première année, est l'occasion de leur présenter et de discuter des projets en cours (LabSém) ; le quatrième est un séminaire d'écriture destiné aux doctorants.

La deuxième recommandation avait trait à l'amélioration de la gestion collégiale de l'unité. Aucune modification institutionnelle n'a été entreprise, le règlement intérieur du CERI ayant été mis à jour en 2017. Deux initiatives ont cependant été prises : a) l'extension de la participation (sans vote, conformément au règlement intérieur) de représentants des doctorants à toutes les réunions du conseil d'unité ; b) des consultations « au fil de l'eau » des membres du Conseil d'unité, voire de l'ensemble des membres du CERI, en dehors du calendrier prévu par les statuts afin d'aborder notamment la question des recrutements, accueils et rattachements.

Troisièmement, l'intégration des doctorants et l'amélioration de leurs conditions de travail se sont poursuivies, en dépit des interruptions liées à la Covid puis au déménagement. Un dispositif de soutien financier complémentaire à celui de l'École de la recherche a été mis en place, de même que des comités individuels de suivi des thèses dès la première année.

Quatrièmement, le renouvellement des personnels de soutien à la recherche a été diversement entrepris selon les tutelles et la disponibilité des profils de poste adéquats. Si un agent CNRS a pu être remplacé par concours (en 2021), trois postes Sciences Po sur les neuf devenus vacants n'ont à ce jour pu être reconduits.

Enfin, le développement de collaborations avec des institutions et des collègues hors de l'Occident s'est poursuivi, bien que sur une base restant faiblement institutionnalisée. Les collaborations anciennes, nombreuses et variées avec des collègues « des Suds » restent souvent à l'échelle individuelle. Un tiers des chercheurs, doctorants et postdoctorants invités accueillis par le CERI provient de pays non-occidentaux, notamment par les coopérations avec plusieurs Instituts français de recherche à l'étranger ainsi que par la mise en œuvre du programme PAUSE, mais la répartition demeure très inégale selon les continents. La quasi-absence de chercheurs en provenance du continent africain est ainsi marquante (seulement quatre chercheurs accueillis en provenance d'Afrique du Sud et du Cameroun).

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Le CERI est en pointe sur de nombreuses thématiques internationalistes, aréales et comparatistes. Ses objectifs sont d'autant plus en adéquation avec les politiques scientifiques de ses deux tutelles que celles-ci s'avèrent complémentaires pour le CERI. Le CERI est bien inséré dans les réseaux de recherche nationaux et internationaux. Ses ressources et sa capacité d'entraînement pourraient toutefois être encore davantage exploitées au service d'un essaimage scientifique national et international.

Appréciation sur les ressources de l'unité

Les ressources humaines reflètent la double tutelle du CERI : plus de deux tiers des chercheurs relèvent de l'IEP Paris et le tiers restant est rattaché au CNRS. D'imminents départs en retraite devront faire l'objet d'une vigilance quant au renouvellement des compétences en termes de thématiques et de parité. Financièrement, la récurrence des dotations annuelles est stable concernant le CNRS (environ 85 k€), en baisse de la part de l'IEP (chute de 50 % sur la période). Cette baisse est toutefois compensée par l'essor des ressources propres.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

La vision globale permet une politique de soutien à la recherche plutôt efficace, en faveur de l'ensemble des membres. La collégialité (espaces de débat) et la démocratie interne (composition du conseil d'unité) du laboratoire doivent constituer un point de vigilance. Une structuration plus fédérative, plus collégiale et plus lisible permettrait d'améliorer probablement une meilleure concertation et inclusion et de fluidifier également les relations entre des chercheurs et enseignants-chercheurs aux statuts différents (permanents, non permanents, IEP/FNSP, CNRS).

1 / L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

Clairement établis, les objectifs scientifiques de l'unité permettent d'analyser l'international sous de multiples dimensions, des relations internationales et transnationales aux études régionales au prisme de la politique comparée. Les analyses menées y sont multi-niveaux, s'appuyant sur une pluralité de méthodes (avec une forte dominante qualitative), les approches comparatives y sont systématiques et heuristiques, plusieurs projets portant sur des objets partagés permettent des synergies entre les différentes équipes et axes de recherche. Le CERI est ainsi une unité en pointe, pionnière ou fédératrice sur plusieurs thématiques, objets ou axes de recherche et défis sociétaux. Ses objectifs scientifiques sont en outre en forte adéquation avec la politique scientifique de ses deux tutelles, respectivement axée sur les aires aréales pour le CNRS et sur l'international pour la FNSP. Le laboratoire entretient des collaborations extérieures, principalement par les trois GIS aréaux, le GDR-GRAM, les GDR "Connaissance de l'Europe médiane" et "Empire russe, URSS et monde post-soviétique", ainsi qu'avec des partenaires internationaux, ce qui contribue également à son rayonnement international.

Points faibles et risques liés au contexte

Les multiples recompositions et défis du contexte international nécessitent de poursuivre les efforts collectifs entrepris de réflexion sur les conditions de production des savoirs scientifiques sur l'international. L'effritement des compétences aréales et comparatistes sur certains thèmes et aires régionales, qu'il s'agisse de l'Asie du Sud-Est, des États-Unis, de la politique extérieure de la Russie, et prochainement l'Amérique latine, interroge sur les futurs recrutements à mettre en œuvre.

Sur un plan méthodologique, un dialogue amorcé entre les méthodes d'enquêtes qualitatives, quantitatives et mixtes pourrait être envisagé sur certaines thématiques ; il est souhaité par de nombreux doctorants.

Le CERI donne par ailleurs l'impression d'être un laboratoire relativement isolé par rapport aux autres laboratoires de Sciences Po, non seulement en science politique, mais également à l'égard d'autres disciplines avec lesquelles le dialogue sur des enjeux ou objets internationaux, transnationaux, comparatistes et/ou extra-occidentaux pourrait être envisagé.

En matière d'insertion de l'unité dans des réseaux nationaux, peu de collaborations sont mentionnées ou mises en avant avec d'autres laboratoires de premier plan ou des sociétés savantes réputées alors même que le CERI est un laboratoire de rayonnement important sur ses thématiques de prédilection, et donc susceptible d'amorcer des coopérations et des synergies vertueuses à l'échelle nationale.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le CERI dispose d'un environnement de recherche particulièrement favorable, lié à la fois à la qualité de son équipe de recherche, à sa masse critique, à un taux comparativement et qualitativement élevé de soutien administratif aux chercheurs et enseignants-chercheurs comparativement à la plupart des laboratoires en SHS (vingt agents d'appui à la recherche pour 53 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires, treize émérites, douze chercheurs contractuels et 76 doctorants) et à une dotation annuelle fiable et régulière du CNRS.

L'unité est en particulier dotée d'un nombre de chercheurs important pour une UMR (34), ainsi que d'un nombre significatif de professeurs et de maîtres de conférences HDR offrant des capacités d'encadrement doctoral et postdoctoral importantes (une quarantaine de permanents habilités). Des conditions de recherche particulièrement bénéfiques sont à souligner comparativement à celles de leurs collègues universitaires (pas d'heures complémentaires d'enseignement, décharges d'enseignement pour les cours dispensés sur les campus en région, assistants d'enseignement et/ou de recherche).

Les membres permanents peuvent avoir recours à un dispositif de soutien au montage et au fonctionnement de séminaires souple et efficace. Les projets retenus sont financés sur une durée de trois ans renouvelable, à une hauteur de 1 000 € par an, qui permet de prendre en charge les déplacements des intervenants, avec en contrepartie la présentation d'un rapport annuel soumis au conseil d'unité.

Points faibles et risques liés au contexte

Le premier sujet de préoccupation concerne la baisse quasi continue des dotations récurrentes (de 324 k€ à 208 k€), qui entraîne une dépendance accrue de l'unité aux financements par projets, ce qui est vécu comme une charge lourde.

Le deuxième point de vigilance touche aux capacités variables d'encadrement doctoral selon les thématiques présentes au CERI. Entre 2017 et 2022, 140 thèses ont été soutenues ou engagées. Douze d'entre elles ont été encadrées par des personnes externes au laboratoire. Les autres 128 thèses ont été, ou sont encore, dirigées par 36 membres du CERI, soit un ratio d'encadrement de 1/3,6, avec toutefois de fortes disparités selon les sous-disciplines : 1/2,5 en politique comparée, 1/5,7 en relations internationales, 1/5 en théorie politique, 1/5 en sociologie.

Le troisième point d'attention a trait à l'implication inégale des membres du CERI dans les enseignements dispensés à Sciences Po, même si depuis 2018 tous les nouveaux recrutements, hors CNRS, comportent un volet enseignement. Le CERI a par ailleurs eu le sentiment d'un isolement au sein de Sciences Po, sur le plan des enseignements comme de l'École Doctorale (échec d'un projet de Master conçu en partenariat avec l'INALCO, difficultés à faire reconnaître les spécificités des approches extra-européennes au sein de l'École Doctorale).

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le fonctionnement de l'unité en matière de gestion des ressources humaines est globalement satisfaisant, en particulier concernant le respect de la parité de genre et la non-discrimination en matière de formation, d'accueil, de mobilité interne, de suivi et d'évolution de carrière.

Les financements sont attribués dans le respect des règles de collégialité scientifique.

Les conditions de travail sont jugées agréables par les différents personnels du laboratoire, et les missions à l'étranger sont remarquablement organisées et soutenues par l'unité.

Comme déjà souligné, l'intégration des doctorants dans les projets et les activités de recherche du laboratoire a notablement progressé, notamment à travers la coanimation de plusieurs séminaires de recherche avec des membres permanents.

Points faibles et risques liés au contexte

Le fonctionnement de l'unité pourrait être amélioré sur les points suivants :

- a) Les modes d'organisation interne restent perfectibles, un renforcement de la collégialité serait bénéfique, tout comme une refonte du règlement intérieur pour s'adapter au nouvel état de la recherche et à la composition du conseil d'unité.
- b) L'unité constate l'augmentation et la complexification des procédures administratives requises par les tutelles. Ce point est notamment cause de problèmes vis-à-vis de terrains extra-occidentaux, surtout en contexte de guerre.
- c) La transversalité et la fluidité de la circulation de l'information varient selon les services (relativement à la communication scientifique, à l'accès aux statistiques).
- d) Des progrès pourraient encore être réalisés en termes de parité femmes-hommes.
- e) Une politique de soutien à l'insertion à l'emploi des chercheurs contractuels et de suivi de leur avenir professionnel serait bienvenue.
- f) L'accessibilité du nouveau bâtiment aux personnels en situation de handicap doit être améliorée, malgré les contraintes fortes liées à l'architecture et au classement du lieu.
- g) L'unité ne déploie pas de politique spécifique de prévention des risques en matière de protection de son patrimoine scientifique et de ses systèmes d'information, s'appuyant ici sur les ressources et les dispositifs de ses tutelles.
- h) L'engagement de l'unité dans la préservation de l'environnement reste pour l'instant encore très mesuré.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

Le CERI bénéficie d'une attractivité nationale et internationale reconnue, qu'il s'agisse de la venue de chercheurs internationaux, du nombre de candidatures aux postes ouverts au recrutement (nonobstant des variations significatives selon les thématiques et les statuts), de l'animation de réseaux scientifiques nationaux et internationaux (qui mérite d'être encore développée), de l'implication des membres dans des appels à projets grâce au soutien des tutelles et à l'indispensable implication de personnels d'accompagnement à la recherche dédiés et de grande qualité.

- 1/ *L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.*
- 2/ *L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.*
- 3/ *L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.*
- 4/ *L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

Le CERI occupe une place significative et reconnue dans l'EER, comme l'attestent de fréquents séjours des membres du laboratoire dans des établissements internationaux, des interventions régulières lors des congrès ou colloques, des activités d'enseignement dans des universités étrangères, la participation à des projets relevant de dispositifs Horizon 2020 puis Horizon Europe, et les « ANR internationales » (35 chercheurs ont été impliqués dans les projets ANR-HERA et ANR-ORA).

Le CERI attire par ailleurs un nombre remarquable de chercheurs et enseignants-chercheurs internationaux invités : 98 entre 2017 et 2022, une vingtaine par an en moyenne sont accueillis, issus d'universités partenaires ou non, pour une cinquantaine de sollicitations.

L'attractivité et le rayonnement scientifique des recherches menées au CERI se mesurent également par un taux élevé de thèses soutenues par des doctorants internationaux (près de la moitié des thèses soutenues entre 2017 et 2022), par l'obtention de 14 prix de thèses en France et à l'international (États-Unis, Mexique) sur cette même période, par le recrutement comme maîtres de conférences de 20 docteurs issus du CERI entre 2012 et

2022, l'admission de deux d'entre eux au concours d'agrégation en science politique en 2022-2023 et quasiment un triplement du nombre de chercheurs postdoctoraux sur des projets de recherche à financement externe (44 sur la période 2017-2022 / quinze pour la période 2012-2017).

Sur le plan européen, le CERI a réussi à faire émerger ou à consolider des thématiques scientifiques jusqu'alors peu développées : recherches sur les connaissances et la vulnérabilité nucléaires (ERC agrégé à une ANR et à deux bourses Marie Curie), création de l'Association Européenne d'Études de Sécurité dans le domaine des études stratégiques (AEES).

Deux revues majeures, portées par le CERI, se sont enfin imposées : Critique internationale (accueillie par le CERI depuis 1998) a vu doubler ses consultations entre 2018 et 2022 ; European Review of International Studies, fondée en 2016 en collaboration avec l'Université Canterbury Christ Church (Royaume-Uni), est désormais éditée par la maison néerlandaise Brill.

En matière de politique de ressources humaines, le CERI agit en conformité avec les lignes directrices de ses tutelles (recensement et attributions des formations, respect des demandes de mobilité et des souhaits d'évolution de carrière, demandes de promotion, stricte neutralité au niveau du genre). L'égalité de traitement est appliquée aux membres de l'équipe PAR indépendamment de leurs différences statutaires, sur les points où le pouvoir décisionnaire de l'unité est requis comme les conditions de travail, les possibilités de télétravailler, les évaluations annuelles, les recommandations en vue des augmentations au mérite ou de l'obtention de primes.

Les membres du CERI bénéficient du concours d'une équipe de soutien à la recherche étoffée et compétente (répartie en trois pôles couvrant l'ensemble des besoins administratifs et de soutien tels que la communication et l'appui à l'activité de publication et d'animation de la recherche. Les PAR mobilisés représentant un ratio de 3,8 par rapport aux personnels de recherche. Les missions à l'étranger des doctorants sont également cofinancées par le CERI (avec un budget annuel de 10 k€) en soutien du financement principal — et décisionnaire — apporté par l'École Doctorale.

Les projets de recherche déposés auprès de l'ANR ont été parmi les plus récompensés, puisque 12 ont démarré entre 2017 et 2022. Les dispositifs ANR sont ainsi reconnus par les instances du CERI comme étant les leviers de développement les plus adaptés aux besoins de l'unité.

Plusieurs projets financés sur appel à projet ont pu bénéficier d'un effet levier obtenu par l'agrégation ou le relai d'autres financements obtenus : c'est le cas du programme « Nuclear Knowledges » (Chaire Junior USPC, ERC, ANR, trois Marie-Curie Fellowships), de l'étude des migrations (ANR, projet collaboratif H2020, financement Institut Convergence Migrations) ou des recherches sur les diasporas issues d'Asie orientale (ANR, Institut Convergence Migrations, Fonds Berkeley-Sciences Po).

Un fonds (seed money) a d'ailleurs été mis en place afin d'aider les chercheurs à préparer les réponses à des appels à projets internationaux (terrains, réunions préliminaires à la candidature). L'une des conséquences importantes réside dans la forte augmentation (quasi triplement) du nombre de postdoctorants rattachés au CERI entre 2017 et 2022 : de 15 à 44, pour des contrats postdoctoraux de deux ans et demi en moyenne. Pour la première fois également, sept doctorants ont pu être financés sur projets ANR ou européens. Sur 51 chercheurs actifs entre 2017 et 2022, seize n'ont bénéficié d'aucun financement compétitif (cinq d'entre eux/elles ayant déposé des projets non retenus), avec un effet générationnel notable.

Le CERI dispose enfin d'une forte capacité à initier et/ou animer des réseaux de recherche à travers la France et au-delà, sans pour autant toujours l'exploiter suffisamment. Depuis 2019, le CERI pilote un GDR CNRS-GRAM (groupe de recherche sur l'action multilatérale) fédérant dix autres équipes de recherche à l'échelle nationale et qui a permis la création d'un Observatoire des organisations internationales et du multilatéralisme, inauguré en 2022. Le CERI s'est également impliqué dans la coordination de l'ANR DATAWAR ainsi que dans l'organisation de séminaires avec le CEPED (IRD-Université de Paris) sur les approches post-coloniales (2018-2022).

Le CERI met à disposition de ses membres permanents des bureaux équipés, et à disposition des doctorants 40 postes de travail. L'unité se conforme au dispositif pour la protection des systèmes informatiques et de sécurité des données, ainsi que sur le respect des règles d'éthique. Les chercheurs sont accompagnés sur ces questions par des membres de l'équipe administrative.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

Les recrutements opérés ces dernières années illustrent un rayonnement scientifique et une attractivité internationale réelle bien qu'inégale des postes offerts par le CERI selon le thème et/ou le support. Le nombre de candidats internationaux ou binationaux dépasse dans l'ensemble nettement celui des nationaux, à l'exception de la Chaire Junior « Action extérieure des États autoritaires » et dans une moindre mesure le poste « Islam en Europe ».

En dépit des arguments avancés (étroitesse du 'bassin de recrutement' des professeurs d'université en France et faible attractivité des salaires de l'ESR pour les chercheurs internationaux), l'échec à recruter en 2020 sur un poste de professeur fléché « Institutions et vie politique aux États-Unis » interpelle sur les conditions d'attractivité du CERI, tout comme le faible nombre de candidatures (françaises et internationales) sur plusieurs autres postes de professeur ou d'Assistant Professor ouverts au cours des dernières années comparativement au vivier de candidatures potentiellement recevables sur ces profilages de poste.

Le faible nombre des contrats doctoraux obtenus par le CERI est également un sujet de préoccupation, comparativement au nombre potentiel de candidats, aux nombreux succès de recrutement d'anciens docteurs du CERI (plus de vingt recrutements au cours des dix dernières années) et alors que la compétition est particulièrement relevée en politique comparée (les candidats pour les contrats doctoraux sont en concurrence avec ceux du CEE et du Cevipof). Lors des entretiens avec les tutelles, la FNSP a toutefois formulé le souhait de doubler le nombre de contrats doctoraux offerts chaque année (ou d'en allonger la durée d'une année), de même que d'augmenter le nombre des enseignants-chercheurs et chercheurs permanents.

La dépendance croissante au financement par appels à projets, qui contribue notamment à la prise en charge des missions de terrain exploratoires et au soutien aux groupes de recherche hébergés ou pilotés par le CERI, peut constituer une opportunité d'ouverture scientifique et de renouvellement des partenariats existants, mais concentre également de nombreux défis et contraintes récurrentes de l'ESR et de l'EER : caractère chronophage de la préparation de candidatures avec des taux de succès variables selon les agences et institutions de financement, effet centrifuge pour l'unité lié à la dispersion des chercheurs sur des projets externes, difficulté de consolidation des axes et projets existants lorsqu'ils ne cadrent pas avec les appels externes à l'institution, augmentation du temps d'encadrement des postdoctorants associés à ces projets financés, lourdeur administrative et scientifique du suivi bureaucratique des projets (reporting annuel, suivi budgétaire, financier et RH).

Les nouvelles opportunités de financements compétitifs internes à Sciences Po sont elles aussi diversement appréciées, en particulier lorsque les membres du CERI n'ont pas été associés en amont à la gouvernance de ces projets (partenariat McCourt, programme TIERED, Alliance européenne CIVICA). Ainsi, deux chercheurs du CERI ont jusqu'à présent répondu à des appels à projets McCourt sans être retenus. A contrario, depuis septembre 2023, le programme TIERED accueille pour trois ans deux postdoctorantes anthropologues dans le cadre de son volet « Environnement », et une candidate soutenue par le CERI a été sélectionnée au sein du Visiting Faculty Program / Environnement de TIERED.

Bien que les chercheurs du CERI soient accompagnés d'un personnel administratif compétent et nombreux, le taux de succès aux ERC déposés, et plus largement de candidatures, reste faible (un projet ERC obtenu sur quatre déposés, soit un taux de succès identique à celui obtenu sur les dispositifs Marie Curie), à l'image de la désaffection plus générale observée en sciences humaines et sociales en France à l'égard de ces dispositifs de financement européens, comparativement aux pratiques dans les « autres sciences ».

De nombreux questionnements déontologiques et méthodologiques se posent sur des dispositifs, qui semblent peu adaptés aux besoins réels des chercheurs du CERI : appels le plus souvent fléchés plutôt que « blancs », dossiers chronophages : montage et gestion, production régulière de rapports et de « livrables » intermédiaires, gestion d'équipes et donc enjeux de recrutement RH sur de courtes durées, audit financier. Certains enjeux éthiques du suivi des projets ERC s'avèrent inadéquats lorsqu'ils sont confrontés à des terrains dans des régimes autoritaires (la bureaucratisation débordant ici des seuls aspects financiers de la recherche, pour toucher également à des enjeux scientifiques : comment rémunérer des fixeurs indispensables pour accéder à des lieux complexes comme des camps de réfugiés).

Le désintérêt des chercheurs permanents du CERI à l'égard des ERC est patent — et durable, au regard des évaluations antérieures. Sur les quatre projets déposés entre 2017 et 2022, trois émanaient en effet de jeunes chercheurs externes au CERI ayant souhaité bénéficier du soutien de l'unité pour la préparation et, en cas de réussite, l'accueil de leur projet (situation rendue possible à Sciences Po par la procédure « Elie Halévy Fellows »). Les quelques « préprojets » envisagés par les membres permanents du CERI n'ont pas été déposés.

Selon plusieurs chercheurs s'étant exprimés sur ce point durant les entretiens, la principale incitation à s'impliquer dans des appels à projets est aujourd'hui de pouvoir soutenir financièrement de jeunes chercheurs grâce à des contrats postdoctoraux durant trois ans, qui sont toutefois lourds à monter administrativement et à encadrer scientifiquement, ainsi que la perspective d'une tenure track pour les collègues recrutés sur des contrats temporaires/de droit privé.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique du CERI se caractérise par la qualité et la diversité des supports de publication utilisés : revues généralistes et surtout spécialisées sur les aires régionales et les thématiques des différents axes de l'unité, ouvrages individuels et collectifs, revues francophones et anglophones pilotées par le CERI. L'unité a mis en place divers types de soutien à la publication : séminaires de lectures et d'écriture, doctoriales hors-murs, aide à la publication en anglais.

- 1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.*
- 2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.*
- 3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

La production scientifique du CERI se caractérise par la qualité et la diversité des supports de publication utilisés. Bien que la quantification bibliométrique n'ait scientifiquement guère de sens, on peut relever une moyenne annuelle de 157 articles dans des revues reconnues, 37 ouvrages et 83 chapitres publiés chez des éditeurs majeurs dans les différents champs concernés.

Les recherches ainsi valorisées sont essentiellement empiriques, même si l'on relève la persistance de travaux plus théoriques, et s'inscrivent dans des approches variées : approches institutionnelles, « par le bas », sociologie historique, sociologie politique de l'international, sociologie des relations internationales, comparatisme. Les méthodes, principalement qualitatives, se caractérisent elles aussi par leur éclectisme : études ethnographiques, observation participante, archives, entretiens, documents et traces écrites.

Reconnue à l'échelle nationale, la production scientifique de l'unité se déploie également à l'international grâce aux publications individuelles et collectives ainsi qu'à travers le pilotage de la revue francophone Critique internationale, de la revue anglophone European Review of International Studies (ERIS), et la coordination d'une collection créée en 2002 chez Palgrave Macmillan (International Relations and Political Economy). Plusieurs membres de l'unité dirigent par ailleurs des collections scientifiques et/ou participent aux comités éditoriaux de revues internationales.

La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche, relativement équilibrée selon les différents axes du laboratoire, et marquée par une augmentation sensible, sur la période 2017-2022, du nombre d'articles parus dans des revues ACL, une recommandation du précédent rapport d'évaluation du Hcéres et qui ne s'explique pas uniquement par l'augmentation démographique du nombre de chercheurs publiants. Sont nettement surreprésentés dans cette catégorie, et de façon prévisible, les chercheurs sous contrat court et les doctorants, qui privilégient les publications dans des revues ACL.

Plusieurs dispositifs récemment mis en place par le CERI ont pu contribuer à l'essor de ces publications : le séminaire de lecture permet de constituer une bibliographie transdisciplinaire et transversale commune autour d'œuvres fondamentales et de publications récentes en SHS (« Actualités des sciences sociales »), tandis que le séminaire d'écriture offre la possibilité aux membres de discuter de leurs projets d'écriture en cours (articles, chapitres de thèse, ouvrages). Tous deux sont particulièrement appréciés par les doctorants, postdoctorants et membres permanents de l'unité qui y participent (ces derniers étant toutefois peu nombreux et « toujours les mêmes »). Le comité tient à souligner l'intérêt de présenter les thèses soutenues au CERI dans le portfolio.

Plusieurs dispositifs d'encouragement à la publication en anglais portent également leurs fruits : séminaire d'écriture en anglais pour les doctorants, financements importants (20 k€) dédiés à la traduction et l'édition d'ouvrages (dispositif à destination des titulaires) et d'articles (dispositif à destination des doctorants), partenariat ancien et actif avec Palgrave-MacMillan.

Le CERI a enfin été involontairement pionnier dans la réflexion sur les difficultés d'accès aux terrains et les conditions d'exercice de la liberté d'exercer le métier de chercheur suite à l'arrestation de deux de ses chercheurs en juin 2019. Depuis 2020, le CERI a accueilli trois chercheurs (en provenance de Chine et de Turquie) dans le cadre du programme PAUSE destiné aux chercheurs en exil, et collabore avec l'Observatoire des atteintes à la liberté académique (OALA), créé en 2023 par l'AFSP et l'AFS. Cette attention portée à la liberté académique s'est élargie à l'ensemble de Sciences Po avec la nomination d'une référente liberté académique par ailleurs chercheuse au CERI.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Si l'augmentation du nombre d'articles publiés dans des revues ACL est significative, les publications dans les principales revues généralistes en science politique restent comparativement peu nombreuses (par exemple RFSP, RFS) par rapport aux travaux publiés dans de grandes revues comparatistes (Revue internationale de politique comparée) ou couvrant l'international (International Politics, International Affairs). La plupart des numéros spéciaux sont par exemple publiés dans des revues plus spécialisées, ou liées au CERI (Critique internationale, ERIS).

Le recul marqué de la publication d'ouvrages collectifs valorisant les travaux d'un groupe de recherche (interne à l'unité, ou porté par certains de ses membres), peut en partie s'expliquer par l'évolution des critères d'évaluation des (enseignants-)chercheurs, donc d'avancement de carrière (explicitement reconnu comme le critère principal d'évaluation de la qualité scientifique des dossiers pour les recrutements FNRP), est d'autant plus regrettable qu'il n'est factuellement pas compensé par l'essor de numéros ou dossiers spéciaux de revues ACL, dans lesquels s'impliquent désormais davantage les doctorants et jeunes docteurs. Dans sa politique de soutien à la publication d'ouvrages en anglais (traduction ou editing), le CERI assume d'ailleurs privilégier les ouvrages en nom propre. Les directions d'ouvrages ont ainsi diminué (trois fois moins nombreuses sur 2017-2022), voire presque disparu pour les doctorants (aucune) et jeunes docteurs (deux recensées) au profit de chapitres d'ouvrages (respectivement 61 et 15), d'articles dans des revues ACL (avec une quasi-parité entre publications francophones (50 et 17) et anglophones (58 et 20), ainsi que dans d'autres langues — plurilinguisme dont il faut en revanche se féliciter).

L'unité a initié une réflexion sur la science ouverte qui doit être poursuivie. Si elle encourage ses membres à publier les versions auteurs sur HAL (taux d'accès ouvert de 35 % de la production scientifique sur près de 7 000 documents), en l'état actuel, les publications sélectionnées pour le portfolio ne renvoient que vers des notices et non des publications en version auteur. Dans le contexte de la mise en place des plans de gestion des données, le CERI a élaboré une procédure de suivi pour chaque projet avec une politique d'incitation au dépôt des données de recherche sur le portail CERI de l'entrepôt de données de la recherche de Sciences Po (data.sciencespo.fr), à laquelle les chercheurs semblent pour l'instant diversement sensibilisés, associés et/ou réceptifs.

Actuellement, les jeux de données de deux projets sont en ligne et deux autres sont en production. Dans ces différents cas, le choix a été fait de mettre les données en accès restreint. Leur consultation est ainsi soumise à une demande motivée expliquant en détail le cadre de la recherche, la façon dont les données seront exploitées et l'apport que pourrait représenter cette recherche pour la valorisation des données. En revanche, les documents méthodologiques (protocoles, grilles d'entretien, chartes) sont déposés en accès ouvert. Ce dispositif devrait peu à peu être étendu à l'ensemble des projets de l'unité.

Enfin, le CERI n'a pas, à ce jour, mis en place de politique particulière d'accompagnement à l'égard des quelques chercheurs/enseignants-chercheurs « non publiants », ce qui constitue l'un des angles morts de la politique incitative de l'unité.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Les principaux partenaires du CERI demeurent des institutions publiques, des associations et des ONG ou des fondations. Quelques liens avec des entreprises persistent, tandis que les partenariats avec les milieux artistiques et culturels demeurent embryonnaires. La politique de vulgarisation scientifique menée par le CERI s'efforce de diffuser et valoriser les recherches réalisées auprès du public sous des formats variés (rencontres, site web, publications numériques, ouvrages grand public, numéro annuel dans des magazines, présence médiatique).

- 1/ L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non académique.
- 2/ L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.
- 3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Les principaux partenaires du CERI demeurent des institutions publiques (ministère des Armées, IRSEM, AFD), des associations et ONG (Association française pour les Nations Unies, Désinfox Migrations, Transparency International), des fondations (Fondation Kofi Annan, Léopold Meyer) ou encore des institutions européennes ou internationales. Des liens avec des entreprises persistent toutefois, principalement à travers des études sur la politique de l'énergie et de l'environnement (partenariats avec la Caisse des Dépôts et Consignations et EDF Recherche et Développement), en dépit des difficultés rencontrées sur le dispositif de mécénat d'entreprise, suspendu, au moins partiellement, en 2020-2021.

Si les collaborations avec le ministère des Affaires étrangères (et notamment le Centre d'analyse et de prévision) se sont étiolées, principalement pour des raisons budgétaires, celles avec le Ministère, des Armées (par la Direction Générale des Relations Internationales et de la Stratégie – DGRIS) se poursuivent : le CERI a remporté deux appels d'offre lui permettant de constituer un Observatoire international du fait religieux (en collaboration avec le Groupe Sociétés, Religions, Laïcités – GSRL) et un Observatoire Stratégique de l'Amérique latine.

Le CERI coopère également de longue date avec l'Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire (IRSEM), qui finance des bourses doctorales et des programmes postdoctoraux ainsi que des séjours dans des centres de recherche à l'étranger et facilite l'organisation de colloques et conférences conjointes. Un partenariat plus récent a été initié avec l'Agence Française de Développement (AFD) afin de financer des projets de recherche et d'organiser des séminaires communs.

Des chercheurs de l'unité se sont également engagés dans un projet de recherche-action sur la « gouvernance et [la] participation citoyenne dans la région andine » (en partenariat avec la branche sud-américaine de l'ONG Transparency International et avec le soutien de la Fondation Léopold Meyer).

En termes de vulgarisation scientifique, l'ambition du CERI est de diffuser et valoriser les recherches réalisées auprès du public sous des formats variés et en incluant l'ensemble des membres de la communauté (permanents, contractuels, doctorants, post-doctorants, émérites) : une centaine de rencontres annuelles avec le public, entretiens écrits, parfois audio et/ou vidéo, publications numériques en accès libre (Études du CERI, Dossiers, entretiens et analyses, ressources du CERI), une newsletter trimestrielle spécifique intitulée « Regards sur nos publications », qui rassemble tous les éléments de valorisation « maison », mais aussi extérieurs autour des publications des chercheurs, un partenariat avec le magazine Alternatives Economiques (numéro spécial annuel).

Les membres du CERI interviennent par ailleurs abondamment dans la presse écrite (notamment en ligne : The Conversation, AOC, Orient XXI) et les médias audiovisuels, principalement radiophoniques (France Culture, RFI, France Inter, RTS). Ces interventions médiatiques sont recensées et diffusées mensuellement via la Newsletter du CERI.

Ces activités se répartissent entre l'équipe de la valorisation, celle de la communication et la responsable des publications en français. Les contributions médias des membres du CERI sont collectées par signalement et par une veille quotidienne sur les bases de données de presse. La page « Dans les médias » sur le site du CERI recense en temps réel les interventions médiatiques des trente derniers jours (une version sur le site en anglais recense les interventions en langue anglaise sur les trois derniers mois). Une revue de presse mensuelle est envoyée à l'ensemble des abonnés du fichier CERI. Les archives des cinq dernières années sont accessibles en ligne.

Les statistiques de consultation du site institutionnel du CERI (www.sciencespo/ceri) sont gérées de manière centralisée par le service de communication de Sciences Po. Le CERI a en revanche un accès direct aux statistiques des sites hébergés en dehors du portail principal de Sciences Po, dont certains par le CNRS. À titre d'exemple, l'Observatoire de l'Indo Pacifique, lancé en 2021, a depuis reçu 12 987 visites ; l'Observatoire du religieux en a reçu 72 141 depuis sa création début 2022, et le CERILab comptabilise 10 157 visites entre sa création (fin 2022) et novembre 2023.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Le CERI a connu quelques déconvenues dans ses initiatives de mécénat, avec l'abandon de l'ancien « Observatoire Mondial des Enjeux et des Risques (OMER) ». Si le recours au mécénat n'a pas été remis en question, il a changé de niveau puisqu'il se déploie aujourd'hui à l'échelle de tout Sciences Po, à l'initiative de la Direction de la Stratégie et du Développement.

Actuellement, le CERI bénéficie du mécénat des Éditions Bayard pour sa Chaire d'études du religieux. Si le relâchement du lien avec les auditeurs d'OMER pendant le Covid a été la cause définitive de l'abandon de la formule, celle-ci présentait dès avant la crise sanitaire des signes d'étiollement : difficulté à fidéliser les entreprises face à leurs complications propres (Areva, Lafarge, Total) ou au changement de dirigeants (Danone, Engie, Safran), concurrence de think tanks (IFRI, FRS, IRIS) mieux outillés pour cultiver les réseaux de contacts dans le monde de l'industrie et mener des actions spécialisées de levées de fonds qu'une UMR.

Le CERI n'entreprend aucune action particulière à l'égard des entreprises pour susciter des financements sur convention Cifre des doctorants. La mise en place des conventionnements est souvent longue et compliquée sur le plan administratif. Le fait de concilier activité salariale dans l'entreprise et le travail de recherche pour la thèse (terrains, périodes d'écriture) peut représenter une difficulté pour les doctorants.

Les collaborations historiques avec certaines institutions publiques, dont le ministère des Affaires étrangères, se sont distendues durant plusieurs années. Un projet d'Observatoire sur l'Afrique centrale et orientale a par exemple été abandonné en raison d'une divergence de vues sur la cohérence de l'espace géographique tel que défini dans l'appel d'offres.

La collaboration avec le Centre d'analyse et de prévision stratégique (CAPS) qui fut à une époque intense, portant sur de multiples projets financés, ne donne plus lieu aujourd'hui à des relations institutionnalisées ou à des financements d'activités ; elle peut continuer d'exister, mais sur un plan individuel et non structuré, hors politique scientifique du laboratoire. Toutefois, de nouvelles formes de collaboration ont vu le jour depuis 2023 entre le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et Sciences Po : une bourse doctorale « Diplomatica » a ainsi été créée afin de financer une thèse consacrée à l'étude « des pratiques de la diplomatie en France et/ou dans le monde » (le premier doctorant bénéficiaire a rejoint le CERI en septembre 2023). Le CERI a également pu organiser une journée doctorale sur la publication dans les revues internationales, avec le soutien du MEAE et de la nouvelle École des Métiers de la Diplomatie.

Le CERI entretient des liens encore marginaux avec les milieux culturels et artistiques (travaux individuels de quelques chercheurs, organisation d'expositions en marge de conférences et colloques, constitution de collections digitales de photos de terrain), bien en deçà du potentiel de ses chercheurs, probablement de leurs souhaits, et de l'adéquation de ses thématiques de recherche avec de possibles co-crétions artistiques. Le CERI ambitionne toutefois de s'impliquer davantage dans des activités mêlant recherche et création, en collaboration avec la Maison des Arts et de la Création nouvellement créée à Sciences Po.

Enfin, le site internet du CERI ainsi que d'autres sites entretenus par le CERI (comme celui de l'Observatoire international du religieux) gagneraient à être davantage exploités, par exemple en développant de nouveaux supports, en particulier des podcasts, ou la capture vidéo de certaines conférences organisées au CERI.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

Le CERI s'inscrit au premier plan des recherches au niveau national et international sur la plupart des thématiques déployées au sein des différents axes existants. Ceux-ci ont naturellement évolué au cours des dernières années, selon les fluctuations démographiques (les axes 1, 3 et 5 concentrant désormais un nombre de chercheurs plus important que les axes 2 et 4) et les souhaits de transformation ou de réorganisation de leurs participants. Trois d'entre eux ont particulièrement réfléchi à leur trajectoire future, sur laquelle nous revenons ici brièvement.

Les membres de l'axe sur les « Acteurs et échelles de régulation dans l'espace mondial » entendent dynamiser l'étude des relations internationales autour des humanités internationales. Ils ont d'ores et déjà mis en place un séminaire mensuel commun en relations internationales, particulièrement apprécié, qui réunit personnels statutaires et doctorants afin d'y présenter les travaux en cours et d'y faire émerger des projets communs. Ils souhaitent également renforcer les collaborations existantes, internes à l'IEP comme extérieures. Pour ce qui est des enjeux internes à Sciences Po, le projet de programme des politiques mondiales — ou planétaires, l'intitulé ne semblant encore fixé ni pour les interlocuteurs, ni pour les tutelles — n'a pour l'instant pas été retenu par les tutelles, mais reste à l'agenda. Son potentiel scientifique est indéniable pour les internationalistes du CERI puisqu'il leur permettrait de poursuivre les recherches en cours tout en intégrant de façon souple et adaptative de nouvelles thématiques globales ou transversales déjà émergentes au CERI (nucléaire, migrations, environnement, genre). Son positionnement et son périmètre devront toutefois être clarifiés par rapport à l'École des affaires internationales (PSIA) existante, davantage centrée sur la formation. Concernant les partenariats extérieurs, le renouvellement du GDR-GRAM sur l'action multilatérale est lui aussi souhaité par les différentes parties prenantes, au-delà de l'investissement historique du CERI dans ce groupe de recherche, en raison de sa capacité à fédérer dans la durée la communauté géographiquement dispersée (à l'échelle nationale et internationale), scientifiquement pluraliste et pluridisciplinaire des internationalistes travaillant sur les organisations internationales, soit à l'identique, soit sous une forme encore à identifier.

Les membres de l'axe « Catastrophes, crises et violences » souhaitent poursuivre les dynamiques qui s'y sont épanouies ces dernières années, en y intégrant également la thématique du capitalisme mondialisé et des violences sociales et environnementales qui lui sont associées, en lien direct avec le nouveau groupe de recherche « Capital, Coercition, Prédation » de l'AFSP. Trois enjeux sont envisagés : a) les catégories d'analyse de l'accumulation coercitive, b) les enjeux analytiques du « tournant coercitif » dans les études du capitalisme, c) les formes de régularisation de la prédation économique, celle-ci comportant tout particulièrement une dimension environnementale à travers les violences environnementales, la qualification et le traitement – notamment juridique – des dommages massifs à l'environnement.

Les membres de l'axe « Identités et politique » ont pour objectif de poursuivre les réflexions comparatives sur les questions identitaires, en lien avec les processus de « dé-démocratisation », et d'intégrer davantage les différentes perspectives existantes au sein de l'axe afin de mettre en lumière à la fois les mécanismes de racialisation de groupes initialement définis comme religieux, ainsi que les processus de désinstitutionnalisation identitaire, dont la déracialisation.

L'enjeu à venir pour le CERI est aussi de renforcer la visibilité de programmes et/ou thématiques de recherches amorcées dans les années 2010 et qui ont depuis pris de l'envergure, notamment autour des enjeux migratoires (sur lequel existe pour l'instant un déficit d'encadrement doctoral, à résorber en encourageant la préparation de HDR), du fait religieux (avec des disparités notables entre une couverture conséquente des mondes musulmans et juifs, bien plus modeste du monde orthodoxe, et défaillante sur l'ensemble des zones d'imprégnation chrétienne, catholique ou protestante), de l'environnement (où elle n'est pour l'instant traitée que par quelques collègues récemment recrutés, et principalement sous l'angle du changement climatique, alors même que l'environnement est affiché comme l'une des priorités stratégiques de l'IEP à l'horizon 2030, d'où deux perspectives de recrutement envisagées) et du genre (quelques collègues s'impliquent dans des projets transverses de l'établissement, mais sans réelle dynamique interne sur cette perspective). La thématique du nucléaire, qui a réémergé de manière forte et originale ces dernières années, mériterait, elle aussi, d'être pérennisée.

Le souhait formulé par les instances du CERI de maintenir une couverture géographique la plus « exhaustive » possible du monde mérite d'être clarifiée avec les tutelles compte tenu de l'existence de zones régionales désormais sous-représentées au sein de l'unité (Amérique du Sud, Asie du Sud-Est, Japon, Europe Centrale et Orientale, Monde russe et post-soviétique). La vocation d'un centre de recherche assumant d'être à l'interface entre relations internationales, études aréales et politique comparée nécessite peut-être en effet d'explorer davantage des potentialités de coopération avec d'autres institutions sur des thématiques internationales comme des zones régionales pour lesquelles le CERI s'estime moins doté. Les cinq recrutements envisagés au cours des prochaines années pourraient être l'occasion de clarifier certaines de ces orientations (deux sur l'environnement (conflits, violence et environnement ; villes et gouvernance des transitions écologiques), un sur

le numérique (surveillance, citoyenneté et numérique), un sur le genre et les conflits armés et un sur le catholicisme/le protestantisme.

De la même façon, la proactivité des membres du CERI dans le montage et l'accompagnement des futurs instituts et programmes souhaités et annoncés par la direction de Sciences Po en 2022 et consacrés aux études régionales ou thématiques (programme Afrique, programme Asie du Sud, programme Afrique du Nord et Moyen-Orient, programme Amérique latine, Institut des transformations environnementales, programme des politiques planétaires/mondiales) pourrait être déterminante pour étoffer les recherches de certains axes, thématiques et/ou aires aréales. Il convient toutefois de s'interroger sur la capacité pour l'unité, et au-delà pour l'IEP, à mettre en œuvre de façon satisfaisante ces nouveaux domaines de compétence en s'appuyant sur les seuls recrutements temporaires évoqués (doctorants et post-doctorants, les futurs instituts n'ayant pas vocation à recruter des personnels scientifiques permanents) tout en recourant aux compétences des chercheurs et des laboratoires impliqués afin de développer des formations transversales. Une clarification des responsabilités et des périmètres institutionnels, académiques et scientifiques ainsi qu'un positionnement en bonne intelligence vis-à-vis des instituts et centres de recherche et d'enseignement supérieur existant déjà sur ces différents périmètres (Inalco, IHEAL, pour ne citer que des établissements franciliens, mais d'autres centres français et UMIFRE pourraient également être concernés) semble également incontournable afin d'assurer la pertinence et le bon fonctionnement de ces structures. Lors de la visite, des alertes ont par ailleurs été soulevées concernant les risques d'épuisement des chercheurs face aux nombreuses sollicitations de Sciences Po à s'investir dans des initiatives internes en permanente évolution.

Compte tenu de ces différentes perspectives, l'adéquation entre l'organisation interne et la déclinaison opérationnelle de la stratégie scientifique de l'unité devra être accentuée. Le souhait de la direction nouvellement élue en décembre 2023 de nommer deux directeurs adjoints, un sur l'international, l'autre sur la politique comparée, pourrait constituer l'une de ces pistes d'amélioration.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

La collégialité au sein de l'unité et dans les relations entre les chercheurs des différents axes et aux statuts contrastés pourrait être renforcée, à la fois sur un plan pratique et sur un plan règlementaire. Une tenue plus fréquente des Assemblées Générales et des réunions du Conseil d'unité permettrait de fluidifier la discussion et la prise de décision, de même que la désignation de directeurs adjoints. Des modifications concernant la gouvernance pourraient ensuite faire partie de la prochaine révision du règlement interne du CERI afin d'améliorer la représentativité de la composition du Conseil d'unité.

Les post-doctorants devraient être davantage intégrés à la gouvernance du CERI.

Les efforts entrepris à l'égard des doctorants devraient être poursuivis dans plusieurs directions : a) l'organisation des comités de suivi individuel des thèses ; b) l'accès à des formations aux méthodes quantitatives ; c) la possibilité d'organiser un séminaire ou une journée de préparation à la participation à des conférences internationales ainsi que des entraînements en vue des recrutements (auditions blanches ; d) la fluidité des informations transmises par le Département de science politique sur les opportunités d'enseignement ; e) le suivi de l'évolution professionnelle des docteurs .

La prise en compte des enjeux de transformation environnementale des pratiques — individuelles et collectives — des membres de l'unité devrait enfin être systématisée.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Les enjeux d'attractivité du CERI sont fortement liés aux priorités stratégiques des deux tutelles du laboratoire, Sciences Po et le CNRS. Soulignons le défi démographique à venir au sein du CERI lié aux départs en retraite susceptibles d'intervenir au cours des prochaines années.

Il pourrait également être utile de renforcer l'attractivité du CERI à travers quatre pistes : a) organiser un séminaire général de politique comparée (sur le modèle du séminaire mensuel de relations internationales récemment mis en place) qui pourrait attirer doctorants et chercheurs confirmés ; b) clarifier les relations avec les autres laboratoires de Sciences Po, par exemple sur les enjeux environnementaux, les dimensions numériques ou encore les politiques européennes ; c) poursuivre et développer les liens avec des groupes de recherche d'envergure nationale (groupe Capital, Coercition, Prédation de l'AFSP) ; d) resserrer les liens avec les (enseignants-)chercheurs (notamment français) extérieurs au CERI sur les thématiques transversales du laboratoire pour lesquels le CERI incarne une référence (GRAM — et Observatoire du multilatéralisme — sur les organisations internationales, Observatoire international du religieux).

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

Dans la continuité des initiatives récemment prises par l'unité (séminaires de lecture et d'écriture), une transversalité accrue des actions en termes de publications est souhaitable afin d'affirmer davantage la place de référence du laboratoire en politique comparée et en relations internationales. Le comité recommande d'accroître les publications dans des revues généralistes en science politique et en sociologie et d'engager un regain d'ouvrages collectifs (et pas simplement de numéros spéciaux dans des revues) et de manuels édités ou co-édités ou la diversification des supports de publication.

Dans la lignée de la Coalition pour l'avancement de l'évaluation de la recherche (CoAra, dont sont désormais signataires les deux tutelles de Sciences Po), il pourrait également être judicieux d'exploiter davantage les opportunités d'un déploiement réfléchi de la science ouverte, en mettant en ligne a minima des résumés, voire des versions intermédiaires des publications dans HAL, par exemple des versions d'interventions dans des colloques avant révision pour publication.

Un dispositif d'accompagnement des quelques non publiants de l'unité devrait également être réfléchi, notamment en s'appuyant sur certains des dispositifs déjà en place ou suggérés dans ce rapport d'évaluation (séminaires de lecture et d'écriture, incitation à la direction d'ouvrages collectifs, ouverture vers des publics et des formats scientifiques différents, sciences participatives).

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

La richesse des projets de recherche menés au sein du CERI repose déjà en partie sur l'ancrage de nombre d'entre eux dans des problématiques sociales et sociétales majeures. Cet ancrage doit être poursuivi et encouragé également via plus d'inclusion d'acteurs non-académiques, notamment à travers des dispositifs de sciences participatives et de recherche-action.

Certains projets de recherche sont principalement valorisés en termes de recherche, mais plus rarement en se tournant vers les acteurs institutionnels ou associatifs. Les formes que pourraient prendre ces dispositifs sont multiples : livres blancs, co-construction des sujets de recherche, essor des thèses COFRA, réflexion sur les contrats sur dispositif Cifre.

Les dispositifs de valorisation et de suivi des recherches vis-à-vis de la société devraient aussi être dynamisés, au vu des moyens dont dispose l'unité : captations et restitutions vidéo de conférences, formats réduits (de type podcast ou résumés analytiques) à destination de nouveaux publics (par exemple les enseignants et élèves du secondaire).

De nouvelles formules de relations avec le monde de l'entreprise ainsi qu'avec la presse écrite peuvent peut-être envisagées, à la suite des échecs relatifs rencontrés.

Enfin, les liens avec les milieux artistiques et culturels ne peuvent qu'être encouragés, compte tenu de l'essor que prennent les enjeux arts & sciences et de l'opportunité qu'offre la Maison des Arts et de la Création créée à Sciences Po.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 05 décembre 2023 à 09h00

Fin : 05 décembre 2023 à 18h00

Entretiens réalisés : en présentiel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

Lieu : 28 rue des Saints Pères, 75007 Paris.

Veille, lundi 4 décembre, 19h30, Dîner de travail du comité

Mardi 5 décembre

08h30-09h00 Réunion de démarrage du comité d'experts à huis clos en présence du conseiller scientifique
Salle G009, rez-de-chaussée

9h00-9h15 Entretien à huis clos avec la direction de l'unité

Salle G009, rez-de-chaussée

Direction : A. Dieckhoff (DU sortant), S. Balme (DU entrante), E. Kulesza (D. exécutive)

9h15-10h45 Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité de recherche, y compris les chercheurs associés et les émérites

Salle G009, rez-de-chaussée

10h45-11h00 Pause

11h00-12h00 Entretien à huis clos avec les représentants des tutelles Sciences Po et CNRS

Salle S1, 2ème étage (thé et café seront servis)

Représentants des tutelles : E. Henry (INSHS – DAS), S. Guriev (Sciences Po – DFR)

12h00-13h30 Déjeuner

Salle S1, 2ème étage (plateaux-repas)

13h30-14h30 Entretien à huis clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires

Salle G009, rez-de-chaussée

Accueil : E. Kienle (DR CNRS au CERI, président du Conseil scientifique de Sciences Po)

14h30-15h30 Entretien à huis clos avec les doctorants et les post-doctorants

Salle G009, rez-de-chaussée

Accueil : élus doctorants au Conseil d'unité, G. Beaud (politique comparée) et L. Beaumais (RI)

15h30-16h30 Entretien à huis clos avec les personnels d'appui à la recherche : ingénieurs, techniciens et administratifs

Salle G009, rez-de-chaussée

Accueil : Miriam Périer, responsable du pôle « Valorisation scientifique »

16h30-17h30 Entretien à huis clos avec la direction de l'unité

Salle G009, rez-de-chaussée

Direction : A. Dieckhoff (DU sortant), S. Balme (DU entrante), L. Louër (DUA entrante), E. Kulesza (D exécutive)

17h30-18h00 Réunion à huis clos du comité d'évaluation

Salle G009, rez-de-chaussée

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Monsieur Eric Saint-Aman
Directeur du Département de
l'évaluation de la recherche
HCERES
2, rue Albert Einstein
75013 Paris

Paris, le 11 avril 2024

Objet : Réponse au rapport HCERES – DER-PUR250024263-SHS3-CERI

Monsieur le Directeur,

Nous remercions le comité d'experts et sa Présidente, Mme Delphine Placidi-Frot, pour la qualité des travaux menés et la richesse du rapport qui a été rédigé, à la suite de la visite du comité, tenue le 5 décembre 2023.

Nous avons bien pris connaissance du rapport et nous nous réjouissons que le dynamisme et l'attractivité du Centre de Recherches Internationales (CERI UMR 7050) a pu retenir l'attention du comité. Nous avons noté les observations et recommandations qui ont été formulées, notamment celles qui concernent les tutelles, dans leur accompagnement du développement de cette UMR.

Le comité a pu questionner la direction du CERI sur ses axes thématiques et son organisation et je souhaite joindre ci-après, à titre d'observations complémentaires le retour de sa directrice, nommée depuis le 1^{er} janvier 2024.

Nous vous remercions à nouveau pour la qualité du travail effectué par le comité d'experts. Nous essaierons d'en faire le meilleur usage au profit du CERI, unité de recherche qui tient depuis longtemps une place centrale dans la réputation scientifique de Sciences Po et qui a su la réaffirmer au cours de la période 2018-2022.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mon sincère dévouement.



Sergei Guriev

Directeur de la formation et de la recherche



Objet : Note d'observations sur le rapport d'évaluation de la part de la direction du CERI

A titre préliminaire, nous souhaitons vivement remercier chacun des membres du comité d'experts et sa présidente, Mme Delphine Placidi-Frot, pour la qualité du travail d'évaluation mené sur l'activité de recherche du CERI, dont témoigne le présent rapport.

Ce processus d'évaluation représente une opportunité précieuse de porter collectivement un regard critique sur la période 2018-2022 et de partager des axes d'amélioration qui viendront nourrir la stratégie du CERI dans les prochaines années.

Nous sommes particulièrement reconnaissants au comité d'experts d'avoir relevé la qualité du projet scientifique du CERI et de ses publications (qui plus est dans une diversité de langues), ainsi que les efforts réalisés pour une meilleure intégration des doctorants. Notre engagement collectif en faveur de la liberté académique a également été remarqué par le comité, nous y sommes extrêmement sensibles et tenons ici à souligner l'immense soulagement qu'a représenté pour nous le retour en France de notre collègue Fariba Adelhah, fin octobre 2023.

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons également pris connaissance des différentes recommandations qui ont été formulées. Ces dernières rejoignent en grande partie les axes d'amélioration que notre démarche d'auto-évaluation a permis d'identifier et qui guident l'action de la nouvelle direction du CERI, installée en janvier 2024. Ces recommandations appellent de notre part les quelques observations suivantes.

Sur le plan de l'organisation du laboratoire, différentes mesures ont d'ores et déjà été prises pour assurer la collégialité des décisions, la circulation de l'information et l'intégration des doctorants. Le conseil d'unité est remplacé au centre de la gouvernance du laboratoire, un agenda des Assemblées générales a été mis en place, le chantier de réécriture du règlement intérieur vient d'être lancé et permettra notamment de réfléchir à une meilleure participation des post-doctorants à la gouvernance de l'unité. Un séminaire des post-doctorants (PostdocSém) a été créé, et le séminaire du laboratoire (LabSém) est en cours de transformation à la faveur d'un groupe de travail inter aires et interdisciplinaire. Un lieu de convivialité, dit "le club" en souvenir des locaux du CERI de la rue Jacob, ainsi que des petites salles de réunions à l'attention de tous, ont été installés au premier étage des locaux du CERI.

L'attractivité du CERI est également une de nos priorités : en interne, la mise en place en 2024 des programmes régionaux transversaux est un début de réponse aux recommandations de décloisonnement (de même que les projets "Soufflerie" qui encouragent les approches pluridisciplinaires). Une stratégie d'institutionnalisation de grands partenariats nationaux et internationaux va également être lancée dans le cadre d'un groupe de travail. Enfin, le défi démographique pointé par le comité d'expert sur certaines thématiques ou aires géographiques est un des sujets de préoccupation majeure des équipes de direction du CERI et de Sciences Po qui travaillent activement à une politique de recrutement pour y remédier. Ainsi, 2 postes sont en cours de recrutement (genre et conflits, politique extérieure de la Russie) et 2 autres postes devraient aboutir d'ici le 1er janvier 2025 : économie politique internationale/Afrique et politique comparée/Amérique Latine.

Enfin en lien avec les recommandations concernant la production scientifique et l'inscription des activités de recherche dans la société, nous tenons à souligner que le taux d'accès ouvert de la production du CERI est passé de 35% à 40% depuis l'écriture du rapport d'auto-évaluation et qu'une réflexion est à l'oeuvre pour développer les podcasts et les projets en lien avec le domaine artistique. La protection de notre patrimoine scientifique et également des chercheurs (qui exercent sur des terrains sensibles) constituent également une priorité forte de la nouvelle direction du CERI.

A l'issue de ces observations, nous tenons à remercier de nouveau l'ensemble du comité d'experts pour la qualité du rapport transmis, dont les conclusions sont très encourageantes et tracent des lignes directrices qui vont permettre au CERI de renforcer son positionnement de centre de recherche d'excellence, inséré dans les grands réseaux de recherche nationaux et internationaux.

Paris, le 8 avril 2024

Stéphanie Balme
Directrice du CERI
UMR 7050

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)